

La formation

Animer et conduire une démarche de prévention des risques professionnels dans son établissement

Objectifs de formation

- Organiser et conduire, en lien avec la direction, la démarche de prévention des risques professionnels dans son établissement
- Mobiliser l'ensemble des acteurs internes et externes
- Evaluer les risques professionnels des situations de travail et proposer des pistes d'amélioration
- Faire le lien entre l'évaluation des risques et le document unique

Le programme

- **Organisation et conduite du projet de prévention des risques de l'établissement**
 - Identification des différents enjeux de la prévention des risques professionnels
 - Importance des risques professionnels
 - Elaboration d'un projet de prévention en fonction de l'état des lieux de la structure
- **Les acteurs du projet de prévention**
 - Situer les acteurs internes et externes
 - Le travail en réseau
 - Les leviers de mobilisation
 - Principes d'organisation et de réunion d'information et de sensibilisation
- **Les situations de travail**
 - Méthodes d'évaluation et d'analyse de situation de travail à risques
 - Identification des déterminants de l'activité
 - Recherche de pistes d'amélioration et de solutions
 - La démarche de prévention adaptée à la spécificité des risques : *activité physique – chute – routier – psychosocial – environnemental – biologique – chimique – divers*
 - Construction d'un plan d'actions d'amélioration continue en rapport avec les risques identifiés et le projet de prévention
- **Animation d'une démarche de prévention**
 - Méthodes d'organisation et d'animation de réunion
 - Animation de la démarche de prévention
 - Communication opérationnelle et mobilisation

6 JOURNEES

soit 45 heures en
présentiel

DIR
Cadre

PUBLIC :

Salarié du secteur médico social, personne en charge des questions HSE et/ou ayant autorité dans les services

PARTICIPANTS :

De 4 à 10 stagiaires en intra ou inter entreprise

PRÉREQUIS :

Titulaire des bases en prévention (formation de l'INRS, gratuite en e-learning)

INTERVENANT :

Formateur certifié INRS
IPRP enregistré à la DIRECCTE

ÉVALUATION :

Remise d'un certificat d'animateur prévention – validité 36 mois

PEDAGOGIE :

Formation alliant théorie, pratique et réflexion sur les pratiques professionnelles au regard de la S&ST

LES POINTS FORTS :

Documentation INRS
Intervention du formateur (IPRP) au sein de l'établissement pour cadrage du projet, stratégie.

**FORMATIONS
ASSOCIEES**



*Devenir formateur PRAP 2S
Prévention des RPS*

EN SAVOIR PLUS



www.stoporisk.fr
contact@stoporisk.fr